

**MAIRIE DE BEBING**  
**9 Rue de la Fontaine**

**57830 BEBING**

www.bebing.fr

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**  
**AU PUBLIC UNIQUEMENT LES**

▷ **LUNDIS** : de 16H00 à 19H00

▷ **VENDREDIS** : de 15H30 A 18H00

\*\*\*\*\*

**L'ECHO DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2023**

Sous la présidence de : M. Bernard JACQUES, Maire

Membres présents : Messieurs : Marc DEGRELLE, Didier DEVIN, Stéphane DUCOURTIOUX,  
Hubert LEONARD, Michel SOUFFLET,

Mesdames : Kristina LEINEN, Danièle OSWALD.

Absent excusé : Raphaël MEISSE

**RENOUVELLEMENT BAUX DE CHASSE – PERIODE DU 02/02/2024 AU 01/02/2033**

Suite à la réunion de la commission consultative Communale de chasse du 20 octobre 2023, les membres du Conseil Municipal entérinent les décisions de la commission, à savoir :

- La superficie totale du lot unique communal s'élève à 177 ha 24 a 18 ca
- Les demandes de réserves et d'enclaves (ONF, GFA du Rinting, GFA de la Ferme, Mme Yolande SCHMITT, M. Hubert LEONARD, M. Frédéric TETARD et M. Rémy. BIER) ont été validées ;
- La candidature de M. André PFEIFFER, locataire en place, a été acceptée pour la période 2024-2033 et la nouvelle convention de gré à gré a été signée lundi 30 octobre 2023 en mairie ;
- Le montant de la location de la chasse est fixé à 900 € par an.
- De nommer estimateur de dégâts de gibier rouge : M. Freddy LOMBARD de Voyer.

**DESIGNATION DE 2 MEMBRES DE BEBING POUR LE BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE BEBING-IMLING**

A la demande de l'Association foncière de Bébing-Imling, il a été demandé un renouvellement des membres du bureau de l'association. Pour la commune de Bébing, deux membres, propriétaires terriens, ont été désignés : M. Marc DEGRELLE et M. Rémy BIER.

## **INFORMATION**

### **Modernisation des installations de chauffage de la Mairie et de la salle communale et de l'éclairage public**

Dans le cadre des économies d'énergie et de la réduction de l'effet de serre, la commune a procédé à la modernisation des installations communales de chauffage et d'éclairage public.

1° Mairie : Le plancher chauffant électrique, non réactif, a été complété par une pompe à chaleur air-air permettant d'obtenir une température ambiante correcte et des économies d'énergie.

2° Salle communale : Les radiateurs électriques ont également été remplacés par une pompe à chaleur air-air. Cette installation engendre une économie d'énergie grâce à une utilisation plus courte, une consommation moindre et un confort accru.

3° Eclairage public : Tout l'éclairage public, encore équipé d'ampoule au sodium, a été remplacé par des lampes à Leds équipé d'un éclairage à 2 puissances différenciées (une puissance maximale pour le début de nuit et la fin de nuit et une puissance moindre pour le milieu de nuit).

L'ensemble est piloté par une horloge astronomique.

Ces investissements ont été financés comme suit :

#### **Mairie**

Préfecture (DSIL) :	2 500 €
Communauté de commune :	1 875 €
Commune sur fonds propres	1 875 €
<b>Total HT</b>	<b>6 250 €</b>

#### **Salle communale**

Préfecture (DSIL) :	6 384 €
Communauté de commune :	4 788 €
Commune sur fonds propres :	4 788 €
<b>Total HT</b>	<b>15 960</b>

#### **Rénovation de l'éclairage public**

Préfecture (Fonds verts) :	4 994
Commune sur fonds propres :	4 993
<b>Total HT</b>	<b>9 987</b>

Vous pouvez également retrouver l'intégralité des décisions du Conseil Municipal sur le site internet de la commune de Bébing ([www.bebing.fr](http://www.bebing.fr).)